



BON DE COMMANDE

CSE PREMIUM

19 & 20 OCTOBRE 2021

Ce document est à retourner **AVANT LE 17 SEPTEMBRE 2021** à :

COMEXPOSIUM - SERVICE JOURNEES CSE PREMIUM
5, avenue du Millet - 13785 AUBAGNE Cedex
virginie.puyguiraud@comexposium.com
06 28 50 20 10

A Vos coordonnées / Souscripteur

Raison sociale*
 RCS* TVA intracommunautaire*
 Nom du responsable* Prénom*
 Structure*
 Fonction* Nombre de salariés de votre entreprise
 Adresse*
 Code postal* Ville*
 Pays*
 Tél direct* Mobile*
 Site internet E-mail*

ADRESSE DE FACTURATION (si différente du souscripteur) :

Adresse*
 Code postal* Ville*
 Pays*
 Tél direct* Mobile E-mail*

* Champs obligatoires.

B Votre commande

	Quantité	Tarif unitaire TTC par personne	Total
1 PARTICIPATION À SALONSCE PARC ASTÉRIX⁽¹⁾ , comprenant : Le dîner de mardi soir, le petit déjeuner et déjeuner du mercredi, la visite de SalonsCE, l'accès VIP au Parc Astérix dans les horaires définis, 1 nuit à l'hôtel et la visite guidée du parc. Réservé à 2 élus d'un même CSE. Si vous souhaitez venir à plus de 2 personnes, merci de contacter : virginie.puyguiraud@comexposium.com dont : homme(s) ⁽²⁾ femme(s) ⁽²⁾	70 €	=
TOTAL ENTRÉE TTC			=
DONT TVA À 20 %			=

(1) Dans la limite des places disponibles

(2) Une chambre est partagée par des personnes du même sexe et faisant partie de la même entreprise. Si vous souhaitez une chambre supplémentaire, votre demande sera étudiée par l'organisateur.

C Votre règlement / Mode de paiement

- Chèque à l'ordre de COMEXPOSIUM à retourner à : COMEXPOSIUM - SERVICE JOURNEES CSE PREMIUM - 5, avenue du Millet - 13785 AUBAGNE Cedex
 Virement bancaire : BNP PARIBAS PARIS ETOILE ENT

Code banque 30004	Code guichet 00813	N° compte 00010615787	RIB 51	Domiciliation BNP PARIBAS PARIS ETOILE ENT
----------------------	-----------------------	--------------------------	-----------	-----------------------------------------------

Code IBAN : FR76 3000 4008 1300 0106 1578 751 / BIC : BNPAFRPPPGA.

Joindre obligatoirement votre copie d'ordre de virement au bon de commande, nous envoyer l'ordre de débit. Tous les frais bancaires de virement sont à la charge du client.

D Votre engagement

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de pré-enregistrement visiteur et de participation à l'évènement Découverte SalonsCE/Parc Astérix jointes au présent Bon de Commande, et les accepter sans réserve ni restriction.

Les informations vous concernant sont recueillies par la société COMEXPOSIUM afin d'organiser votre participation à l'évènement Découverte SalonsCE/Parc Astérix ainsi que de vous adresser des actualités et des offres commerciales selon le choix que vous aurez exprimé. Elles ont un caractère obligatoire. Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit de suppression des informations vous concernant ainsi que d'un droit d'opposition à ce que vos données soient traitées. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à COMEXPOSIUM, 70 avenue du Général de Gaulle 92058 Paris La Défense Cedex ou à privacy@comexposium.com.

- Je ne souhaite pas recevoir des actualités et propositions commerciales concernant les SalonsCE
 Je souhaite recevoir des actualités et propositions commerciales concernant les autres événements du groupe COMEXPOSIUM
 Je souhaite recevoir les actualités et propositions commerciales des partenaires des SalonsCE et du groupe COMEXPOSIUM

Nom du signataire en capitales.....

Fonction du signataire dans l'entreprise.....

Lieu..... Date.....

Signature + Cachet de l'entreprise

OBLIGATOIRE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PREAMBULE

Au sens des présentes :

- la dénomination « Conditions Générales » désigne les Conditions Générales de pré-enregistrement visiteurs et de participation à l'évènement découverte SalonsCE/Parc Astérix ;
- la dénomination « Société » désigne la société COMEXPOSIUM, SAS au capital de 60.000.000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 316 780 519 et dont le siège social est situé 70 avenue du Général de Gaulle – 92 058 PARIS LA DEFENSE CEDEX, société organisatrice de la Manifestation, telle qu'identifiée sur le bon de commande comme destinataire de la présente commande ;
- la dénomination « Client » désigne indifféremment tout auteur de la commande objet des présentes ;
- la dénomination « Manifestation » désigne l'édition 2021 « SalonsCE » organisés par la Société et qui se tiendra du 19 au 20 octobre 2021, au sein du Parc Astérix.
- les dénominations « Pack Découverte » ou « Pack » désignent l'offre de prestations, valable pour une personne, comportant l'accès à la Manifestation, l'hébergement, la restauration et la participation aux activités dans les conditions décrites aux présentes (article 2) ;
- la dénomination « Visiteur » désigne l'ensemble des personnes dont les données sont renseignées par le Client dans le cadre de la commande et qui bénéficieront des Packs Découverte.

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toute commande passée par le Client, portant sur des Packs Découverte. Il est expressément précisé que les Packs Découverte commercialisés sont réservés aux membres de Comités d'entreprise (CE), Conseil Social et Economique (CSE) et institutions représentatives du personnel. Une commande est limitée à 2 Packs par entité, sauf demande de dérogation acceptée par la Société. Le fait de passer commande emporte acceptation expresse par le Client des présentes Conditions Générales qui prévalent sur toutes autres dispositions, notamment les conditions générales d'achat du Client.

ARTICLE 2 – PRESTATIONS COMPRISES DANS LA COMMANDE

Les Packs Découverte commandés par le Client comprennent l'accès à la Manifestation en tant que visiteur ainsi que l'hébergement, la restauration et la participation aux activités décrites ci-après :
- l'hébergement dans les hôtels du Parc Astérix
- la visite guidée du Parc Astérix
- Une visite de la Manifestation (SalonsCE Parc Astérix)
- Un spectacle surprise
- Une soirée festive
- le dîner du mardi, le petit-déjeuner et le déjeuner du mercredi
La documentation ainsi que les titres d'accès à la Manifestation seront remis à chaque Visiteur à son arrivée sur le site de la Manifestation.

ARTICLE 3 – PASSATION DE COMMANDE

Toute commande doit être établie au moyen du bon de commande (ci-après le « Bon de commande ») fourni par la Société au Client, à l'exclusion de tout autre moyen de commande. Le Client s'engage à respecter le cas échéant, les délais de passation de commande tels qu'indiqués sur le Bon de commande susvisé. A défaut, la commande, considérée comme tardive, ne pourra être honorée par la Société.

ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES

- 4.1 Chaque Pack Découverte sera facturé 70€ hors taxes majorés de la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur.
- 4.2 Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en euros et devront être réglées dans leur intégralité à réception de la facture correspondante, par chèque bancaire ou postal, ou par virement bancaire.
- 4.3. Toute somme due et non payée à l'échéance figurant sur les factures, qu'elle soit identique à celle figurant dans les Conditions Générales, ou différente, entraîne l'application de plein droit d'intérêts de retard à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal qui commencera à courir le lendemain de la date d'échéance prévue sur la facture. En cas de non-respect des délais de règlement visés au 4.2, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera exigée par l'Organisateur en sus des pénalités de retard mentionnées ci-dessus [art L441-3, L441-6 et D445-5 du code de commerce].

Il est précisé que cette indemnité forfaitaire n'est pas limitative du montant des autres frais qui pourraient être engagés par l'Organisateur aux fins de recouvrement de ses factures. Les prestations d'hospitalité ne seront mises à la disposition des clients qu'après le règlement du solde. En cas de non-paiement du solde à l'échéance, l'Organisateur se réserve le droit de disposer du contenu des prestations concernées et/ou sera en droit d'interdire au Client d'occuper l'emplacement réservé; le montant total de la facture reste en tout état de cause dû à l'Organisateur.

ARTICLE 5 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations et données à caractère personnel concernant le Client et les Visiteurs sont nécessaires à la gestion de la commande et de leurs relations commerciales avec la Société. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires, ainsi que pour permettre à la Société d'améliorer et de personnaliser les services proposés et les informations adressées par elle. A ce titre, elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités exposées aux présentes. Seules les équipes internes de la Société ainsi que les prestataires qu'elle a habilités ont accès aux données à caractère personnel concernant le Client et les Visiteurs. Elles sont également susceptibles d'être communiquées à des tiers selon le choix exprimé par le Client.

Conformément à la réglementation applicable, le Client et les Visiteurs disposent d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit de suppression des données à caractère personnel les concernant ainsi que d'un droit d'opposition à ce que lesdites données soient traitées. Le Client et les Visiteurs disposent en outre du droit de définir des directives générales et particulières sur le sort de leurs données après leurs décès. Pour exercer ces droits, le Client et les Visiteurs sont invités à s'adresser à la Société en ligne ou par courrier à la société COMEXPOSIUM 70 avenue du Général de Gaulle – 92 058 PARIS LA DEFENSE Cedex ou par mail à privacy@comexposium.com. Par l'intermédiaire de la Société, en fonction des choix exprimés par le Client sur le formulaire de commande, ce dernier pourra également être amené à recevoir par courriel des propositions commerciales et actualités concernant les autres événements du Groupe COMEXPOSIUM et/ou leurs partenaires.

Vos données à caractère personnel sont conservées pour la durée de la relation commerciale puis pour une durée de 5 ans si le salon pour lequel vous avez manifesté un intérêt est trimestriel, semestriel ou annuel ou pour une durée expirant à l'issue de la 3ème édition suivant votre dernière manifestation d'intérêt s'il s'agit d'un salon biennal ou triennal. Les données nécessaires à l'établissement de la preuve de ladite relation commerciale et celles nécessaires au respect par notre société des obligations légales et réglementaires auxquelles elle est soumise en tant qu'organisateur de salons, sont archivées conformément aux dispositions en vigueur. Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

ARTICLE 6 – CONFIRMATION DU PRE-ENREGISTREMENT

La Société confirmera le pré-enregistrement de chaque Visiteur par courrier électronique. En l'absence de confirmation par e-mail, merci d'alerter la Société par courriel à virginie.puyguiraud@comexposium.com

ARTICLE 7 – LECTEURS PRESENTS SUR LES STANDS

Les lecteurs de badges fournis le cas échéant au Client donnent aux visiteurs qui le souhaitent la possibilité de badger pour s'identifier sur le stand du Client, permettant ainsi à l'Organisateur de transmettre au Client les données à caractère personnel suivantes : nom, prénom, société, téléphone, adresse électronique... Cette démarche d'identification relevant de la seule volonté des visiteurs, l'Organisateur ne souscrit aucun engagement s'agissant du volume de données personnelles transmises au Client.

Il appartient au Client de se conformer notamment aux règles applicables à la protection des données à caractère personnel ainsi qu'à celles relatives à la prospection commerciale. En aucun cas la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être recherchée au titre de l'utilisation faite de ces données par le Client dont ce dernier est seul responsable. Le Client est enfin informé que les données issues des lecteurs de badges seront également traitées par l'Organisateur à des fins statistiques et d'analyse de la fréquentation des stands et de l'interaction avec le visitariat.

ARTICLE 8 – ANNULLATION – VENTE DE TITRES D'ACCES ILLICITE

8.1 Toute commande est ferme et définitive et engage irrévocablement le Client au complet paiement du prix. En conséquence, il ne sera procédé à aucun remboursement pour quel que motif que ce soit, et notamment en cas d'annulation partielle ou totale de commande. Toute annulation totale ou partielle de commande doit être notifiée à la Société, obligatoirement par écrit à l'adresse rossello@comexposium.com. En cas d'annulation de la Manifestation et/ou de l'évènement Découverte Parc Astérix par la Société pour survenance d'un cas de force majeure, au sens de la jurisprudence française, la Société en avisera sans délai les Clients. Dans une telle hypothèse, il n'y aura lieu à aucun dommages - intérêts et les sommes perçues par la Société seront restituées au Client.

À l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date ou d'horaire de la Manifestation et/ou de l'évènement Découverte Parc Astérix, le Client accepte que la Société puisse utiliser ses coordonnées pour le tenir informé de la marche à suivre.

Information particulière

En raison de l'épidémie de Covid-19 et de toute éventuelle mutation de celui-ci, nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que l'Organisateur pourra être amené à annuler la tenue de Salon ou à le reporter à une autre date pour répondre aux recommandations des organisations sanitaires et gouvernementales. Dans une telle hypothèse, l'Organisateur notifiera au Client sa décision d'annuler ou de reporter sans délai. En cas d'annulation, il n'y aura lieu à aucun dommages et intérêts et les sommes perçues par l'Organisateur seront restituées au Client ; ce que le Client accepte et reconnaît expressément. En cas de report du salon à une date ultérieure, les conditions contractuelles seront maintenues pour les nouvelles dates ; ce que le Client accepte et reconnaît expressément.

8.2 Il est rappelé que les titres d'accès sont non cessibles. La vente à la sauveite de titres d'accès sur le domaine public, dans un lieu privé ou sur internet, est un délit pénal passible d'interpellation et d'arrestation par les forces de police, puni de 15.000 € d'amende (art 313-6-2 du Code pénal).

ARTICLE 9 – SUIVI DE COMMANDE

Pour toute information ou question liée à une commande, les Clients sont invités à contacter :
• par téléphone au : 06 28 50 20 10 et du lundi au vendredi de 9h à 17 h 30
• par email à l'adresse : virginie.puyguiraud@comexposium.com

ARTICLE 10 – DROIT A L'IMAGE

En passant commande, le Client autorise expressément, à titre gracieux, la Société et le Groupe COMEXPOSIUM :
• à réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou des films le représentant, ainsi que les autres membres de son entité en leur qualité de visiteurs, lors de la Manifestation ou de l'évènement Découverte Parc Astérix;
• à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger et pour une durée de cinq ans à compter de la présente commande. Le Client ou le Visiteur qui ne souhaiterait pas être représenté sur des photographies et/ou films réalisés à l'occasion de la Manifestation ou de l'évènement Découverte du Parc Astérix, doit en aviser préalablement par écrit la Société.

Le Client ou le Visiteur qui souhaite effectuer des prises de vues de la Manifestation ou du Parc Astérix fera son affaire personnelle des autorisations nécessaires aux prises de vues effectuées et sera seul responsable du respect du droit à l'image dont jouit chaque exposant, visiteur et participant à l'évènement Découverte Parc Astérix.

ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les éléments, textes, logos, images, éléments sonores, logiciels et icônes contenus dans le Bon de commande ou reproduits sur ledit Bon de commande sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour le monde entier. En conséquence, il est interdit de modifier, représenter ou reproduire totalement ou partiellement le Bon de commande et son contenu et ce quel qu'en soit le support et le procédé utilisé.

ARTICLE 12 – DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française. En cas de litige et à défaut d'accord à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Nanterre sera compétent.